

FEUILLE DE ROUTE

PHY NYA – Mécanique
Session Hiver 2020



Collège de
Maisonneuve

Coordonnées du professeur :

Professeur : Benjamin Tardif
Bureau : D-5624
Téléphone : (514) 254-7131 poste 4249
E-mail : btardif@cmaisonneuve.qc.ca (ou par MIO)
Page Web : <http://physique.cmaisonneuve.qc.ca/btardif>

Matériel à acheter :

- Livre de physique NYA :
Physique XXI : tome A : Mécanique
Marc Séguin, ERPI, 2010
- Cahier de laboratoires NYA :
Cahier COOP : # **PHY-058**

Barème d'évaluation :

- | | | | |
|------------------|--------|--------------------------------------|----------------------|
| • Laboratoires : | 20 % | | dates approximatives |
| | ↳ | 2 % Intro à l'analyse expérimentale | (semaine 2) |
| | | 2 % Rail incliné | (semaine 4) |
| | | 3 % Dynamique des systèmes | (semaine 7) |
| | | 5 % Dynamique du mvm. circulaire | (semaine 9) |
| | | 1 % Collisions | (semaine 11) |
| | | 5 % Laboratoire synthèse | (semaine 13) |
| | | 2 % Super manège + Équilibre de rot. | (semaine 14) |
| • Examen 1 : | 16,5 % | (2h) Chapitre 1 | (semaine 5) |
| • Examen 2 : | 17 % | (2h) Chapitre 2 | (semaine 9) |
| • Examen 3 : | 16,5 % | (2h) Chapitre 3 | (semaine 14) |
| • Examen Final : | 30 % | (3h) Chapitre 4 + Récapitulatif | (semaine d'examens) |

RÉSUMÉ DES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES

(voir le plan de cours complet pour plus de détails)

• Remise des travaux

Les travaux doivent être remis dans le délai prescrit par le professeur. Dans le cas des retards, ceux-ci seront pénalisés à hauteur de **10 % par jour (ouvrable) de retard**. Les travaux en retard ne sont plus acceptés après la remise des corrigés.

• Politique d'absence à un examen ou un laboratoire

Les absences non motivées à un contrôle ou à une séance de laboratoire entraînent pour l'étudiant la note zéro. Une absence à un contrôle ou à une séance de laboratoire doit être justifiée par l'étudiante ou l'étudiant auprès de son professeur et, dans le cas d'un contrôle, les raisons de son absence doivent être acceptées par le coordonnateur du département. C'est la professeure ou le professeur qui décide, s'il y a lieu, de la date du report du contrôle ou du laboratoire.

Les motifs suivants sont reconnus par le département et peuvent permettre un report de l'évaluation lorsque justifiés auprès du professeur ou de la professeure concernée :

1. MALADIE : billet médical signé par un médecin certifiant l'incapacité de l'étudiante ou de l'étudiant à se présenter à la période de cours concernée
2. DÉCÈS (famille immédiate) : un avis nécrologique officiel
3. SPORTS ÉTUDES : document officiel reconnu d'une fédération sportive
4. CONVOCATION EN COUR : document officiel précisant la date de comparution

Dans le cas d'une absence motivée, voici donc la procédure à suivre :

1. Avertissez votre professeure ou votre professeur de la situation le plus tôt possible.
2. À votre retour au collège, passez au bureau du coordonnateur du département de physique (local : D-5620), afin de remplir le formulaire "DEMANDE DE REPORT D'EXAMEN". Vous devrez joindre au formulaire une copie des pièces justificatives, et remettre le formulaire complété au coordonnateur.

Dans les jours qui suivent, votre professeur ou votre professeure vous avisera de la décision concernant le report de l'examen, ainsi que de la date de l'examen si le droit de report a été accordé.

Prenez note que toute pièce justificative fera l'objet d'une vérification officielle.

• Politique de reprise d'examens du département de physique

Tous les examens de reprise en physique accordés ont lieu le dernier mardi de la session pendant la pause commune (12h à 2h).